

MÉMOIRE

Pour la protection et le rétablissement de la population de caribous de Val-d'Or et de leur habitat

Présenté à la

Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards

Par Élie Prud'Homme-Tessier,
étudiant au baccalauréat en études de l'environnement à
l'Université de Sherbrooke

De Sherbrooke

9 mai 2022

Introduction

Je, Élie Prud'Homme-Tessier, dépose ce mémoire à la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards (« la Commission indépendante ») afin de témoigner ma volonté de protéger et rétablir la population de caribous de Val-d'Or et de son habitat.

Par ailleurs, l'habitat essentiel de la population des caribous de Val-d'Or est situé en partie sur des territoires ancestraux non cédés dont ceux de la Nation Anishnabe du Lac Simon, la Première Nation de Longue Pointe et les Anicinapek de Kitcisakik. Celles-ci sont engagées depuis des années dans la protection et le rétablissement de la population de caribous de Val-d'Or et de son habitat et je les soutiens dans leurs démarches pour sauvegarder l'espèce.

Je demande à la Commission indépendante d'exiger du gouvernement du Québec qu'il prenne immédiatement les actions qui s'imposent pour protéger et rétablir la population de caribous de Val-d'Or et son habitat, en collaboration avec les Premières Nations.

1. Importance de protéger et rétablir la population de caribou de Val-d'Or et son habitat

Bien que les valeurs intrinsèque et culturelle du caribou soient suffisantes pour justifier la sauvegarde de cette espèce emblématique du Québec, il est également possible d'y associer une foule d'autres services écosystémiques rendus par l'habitat des caribous. La protection de l'habitat essentiel du caribou forestier, dont les forêts matures, permet notamment de :

- Protéger et transmettre la culture Anishnabe ;
- Préserver l'autonomie alimentaire des Premières Nations;
- Protéger l'exercice des droits des Premières Nations;
- Augmenter la résilience des forêts face aux changement climatique ;
- Stocker du carbone ;
- Protéger l'habitat de plusieurs autres espèces fauniques, floristiques et fongiques ;
- Préserver les ressources hydriques et leur qualité.

La stratégie devrait considérer la diversité des services offerts par la forêt au lieu de se restreindre à la valeur du bois.

2. Considération des scénarios

Les deux scénarios proposés par la Commission indépendante, soit le « scénario consultatif révisé » et le « scénario sans impact forestier additionnel », ne sont pas acceptables dans leur forme actuelle. Il est toutefois possible pour la Commission indépendante d'ajuster le scénario consultatif révisé afin de tenir compte des demandes des Premières Nations et de la science.

2.1. Scénario consultatif révisé

En partenariat avec le ministère de l'Environnement et des Changements Climatiques du Canada (ECCC) et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), la Nation Anishnabe du Lac Simon a mandaté le chercheur Martin-Hugues St-Laurent pour réaliser une étude sur la sélection d'habitat de la population de caribou forestier de Val-d'Or et sur les scénarios de restauration à prioriser^[1]. Ce rapport identifie une zone de bons habitats pour la population de caribous de Val-d'Or (ci-appelée *Zone 2 caribou*) qui a été reconnue par les Premières Nations du Lac Simon, de Long Point et de Kitcisakik comme une zone de restauration à ajouter au site faunique actuellement sous moratoire^[2]. Cette demande a été faite à de multiples reprises via les consultations, mais aussi dans deux lettres adressées au ministre Dufour.

Contrairement aux dires de ce dernier qui prétend qu'« on nous demande de protéger 25 fois l'île de Montréal »^[3], les Premières Nations ne demandent pas un moratoire de coupe sur 12 000 km², mais plutôt la désignation d'une zone de restauration d'une superficie de 4 560 km² (moins de dix fois la superficie de l'île de Montréal). Ceci concorde avec la littérature scientifique qui recommande une zone d'habitat en restauration d'une superficie minimale de 5 000 km².

Or, la zone d'habitat en restauration proposée dans le document de consultation de la Commission indépendante exclut les meilleurs habitats identifiés par le rapport du chercheur Martin-Hugues Saint-Laurent, y compris la zone 2 caribou. Le MFFP a donc sciemment choisi d'ignorer les demandes des Premières Nations et les résultats d'une étude scientifique approfondie. Afin d'assurer le rétablissement de la population de caribous de Val-d'Or et de son habitat, il est impératif de réviser la délimitation de la zone d'habitat en restauration en collaboration avec les Premières Nations.

Le scénario consultatif révisé devrait aussi mentionner la nécessité de procéder à un projet de réintroduction pour que la population de la harde de Val-d'Or se rétablisse dans le futur.

2.2 Scénario sans impact forestier additionnel

Le scénario sans impact forestier est également inacceptable puisqu'il propose l'abandon de la population de caribous de Val-d'Or et l'extinction unilatérale des droits des Premières Nations. Ce scénario risque de causer des impacts irréversibles aux droits des Premières Nations protégés par la Constitution. Ce scénario ne devrait même pas être considéré par la Commission indépendante.

Malgré la situation précaire de certaines populations de caribous, il ne faut pas oublier qu'il est de la responsabilité du gouvernement du Québec de protéger les espèces menacées ou vulnérables. Son inaction au cours des dernières années force maintenant la prise de mesures extrêmes, dont des moratoires de coupes à grande échelle, la mise en enclos des caribous et la gestion active des prédateurs.

3. Recommandations à la commission indépendante

Je demande que la Commission indépendante recommande au gouvernement du Québec d'effectuer les actions suivantes en collaboration avec les Premières Nations :

1. Protéger et rétablir la population de caribous de Val-d'Or et son habitat ;
2. Collaborer avec les Premières Nations pour permettre la protection et le rétablissement de la population de Val-d'Or et de son habitat
3. Réviser les aires d'application du scénario consultatif révisé ;
4. Mettre en œuvre un plan de réintroduction de caribous pour soutenir la croissance de la population des caribous de Val-d'Or ;
5. Collaborer pour l'adoption de réelles mesures de conservation que pourrait recommander le ministre fédéral de l'Environnement et Changement climatique Canada en application de la Loi sur les espèces en péril pour la protection du caribou forestier au Québec, incluant la population de Val-d'Or.

6. Ne pas entériner un scénario qui prévoit l'extinction de la harde de caribou de Val d'Or, lequel vient éteindre de façon unilatérale les droits des Premières Nations.

[1] Martin-Hugues St-Laurent et Jacinthe Gosselin, *Sélection d'habitat, délimitation de l'habitat essentiel et scénarios de restauration d'habitat à prioriser au bénéfice du caribou de Val-d'Or*, rapport scientifique présenté au Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon, novembre 2020, en ligne : <https://adikcaribouvd.ca/wp-content/uploads/2020/11/St-Laurent-Gosselin_Rapport-final_Lac-Simon-2020.pdf>

[2] Québec, Caribous de Val-d'Or - Mise en place de mesures exceptionnelles 2020, <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/caribous-de-val-dor-mise-en-place-de-mesures-exceptionnelles>

[3] Radio-Canada, Pierre Dufour défend son bilan, 2022, <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/ca-vaut-le-retour/segments/entrevue/395806/ministre-foret-faune-parc-depute-caq-abitibi-est>